



CONSEIL UNIVERSITAIRE

P.-V. 2024-06

FINAL

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024  
À la salle 3632 du pavillon Louis-Jacques-Casault

**Séance du Conseil universitaire du 11 juin 2024**

**Présences :**

Amouzou, Kossi Amégnona Rodrigue	Morin, Jean-François
Bastien, Josée	Morin, Jean-Frédéric
Bergeron, Cathia	Naimi, Kevin
Bernier, Carmen	Papagerakis, Petros
Bonneau, Guy	Pastinelli, Madeleine
Boudreault, Nathalie	Philippe, Éric
Brin, Colette	Pilote, Annie
Brouillet, Eugénie	Pinson, Guillaume
Campana, Aurélie	Poirier, Patricia
Charette, Louise	Postras, Julien
D'Amours, Sophie	Pons, Frank
Darveau, André	Rainville, Simon
Dionne-Berlinguette, Louis Paul	Richard, Darren Edward
Douville, Frédéric	Richer, Monique
Doyon, Maurice	Roberge, Jacynthe
Emond, Céline	Rodrigue, Marie-Josée
Euvrard, Elsa	Roy, Denis
Faucher, Alain	Saucier, Linda
Faucher, Arianne	Sauvageau, Daphnée
Gagnon, Michel	Schneider, Cyril
Gélinas, Nancy	Senécal, Caroline
Gélineau, François	Sirois, Pauline
Gomez-Perez, Muriel	Tchotourian, Ivan
Lacroix, René	Tiomo, Ingrid-Avila
Laflamme, Anne-Marie	Tremblay, Yves
Langlois, Luc	Viau, Alain A.
Martin, Hélène	Viau-Guay, Anabelle
Morin, Charles M.	

**Absences :**

Beaulieu, Luc	Paquin, Jonathan
Beaulieu, Marie-Claude	Plaisance, Andrée
Fortier, Paul	Poulin, Diane
Fougères, André	Raymond, André
Lépinay, Frédéric	Stylios, Alexandre
Méhot, Julie	Tapp, Diane
Noah Bissemi, Nicolas	Zaccarin, André

## 1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 11 juin 2024 ouverte à 8 h 30.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Un amendement à l'ordre du jour est proposé et formulé par la secrétaire générale. Celui-ci vise à retirer le point 4, qui concerne le dépôt pour information du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024.

Il est convenu avec Madeleine Pastinelli de revoir les libellés des points 2 et 10.2 dudit procès-verbal et que le dépôt du document final pour information soit fait à la séance du 24 septembre prochain.

À la demande d'un membre, le point traitant de la nomination des membres du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique sera traité plus tôt dans l'ordre du jour afin de laisser suffisamment de temps aux discussions préliminaires liées à cette proposition. Ce point devient le point 13.

Frédéric Douville propose, Éric Philippe appuie,

### CU-2024-88

D'adopter l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 11 juin 2024.

La proposition CU-2024-88 **est adoptée** à l'unanimité.

## 3. Communications de la présidente (DA-2024-247)

La présidente du Conseil signale les renouvellements de mandat :

- Nancy Gélinas, doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique;
- Frank Pons, doyen de la Faculté des sciences de l'administration.

Elle souligne la dernière séance de :

- Guillaume Pinson, doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines;
- Luc Langlois, doyen de la Faculté de philosophie.

La présidente prend note de leur ancienneté au sein du Conseil universitaire (CU). Elle témoigne de leur travail remarquable à l'intérieur de leur faculté respective.

### 3.1 Concours des Prix d'excellence en enseignement 2023

#### 3.1.1 Prix Ressource pédagogique

Diffusion aux membres de la vidéo présentant le lauréat du prix :

- François Ratté, médecin clinicien enseignant titulaire à la Faculté de médecine, Département de médecine de famille et de médecine d'urgence; présent dans la salle pour ce point.

Le médecin exprime aux membres l'importance que le soutien financier dans un projet de développement en ressources technologiques provienne de l'Université. Les contrats liés à des financements externes peuvent amener certaines limitations ou restrictions.

La présidente de la Commission des études rappelle que les défis de l'innovation en enseignement universitaire font partie du mandat de la Commission. Elle travaille actuellement sur les solutions envisageables en matière de développement et de soutien de la culture de l'innovation.

Le doyen de la Faculté de médecine souligne l'implication du médecin à titre de vice-doyen adjoint du site de formation du pavillon d'enseignement du CISSS de Chaudière-Appalaches. Il mentionne qu'en septembre 2024, une centaine d'étudiantes et d'étudiants seront formés à Lévis. Cela contribuera aux augmentations de cohortes observées en médecine.

### **3.1.2 Prix Cours à distance, hybride ou comodal**

Diffusion aux membres de la vidéo présentant le lauréat du prix :

- Charles-Olivier Amédée-Manesme, professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'administration, Département de finance, assurance et immobilier; présent dans la salle pour ce point.

Le professeur souligne l'opportunité que l'Université Laval valorise l'enseignement aussi bien que la recherche.

Sur ces dernières paroles, la présidente commente également la place importante de l'enseignement au sein de l'Université. La valorisation de l'enseignement fait partie des forces de l'institution, de même que l'innovation au cœur de son enseignement et de ses pratiques pédagogiques.

Finalement, la présidente évoque un moment marquant de la pandémie où le Service de soutien à l'enseignement de l'Université Laval a offert des cours de formation à la communauté. Elle mentionne le soutien et le partage de pratiques exceptionnels entre les membres du corps professoral et enseignant.

### **3.2 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2024-248)**

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

#### **Sur consentement des membres**

#### **4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024**

Guillaume Pinson propose, Carmen Bernier appuie,

**CU-2024-89**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mai 2024.

La proposition CU-2024-89 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 abstention).

**6. Procès-verbal de la séance supplémentaire du 29 mai 2024**

Guillaume Pinson propose, Carmen Bernier appuie,

**CU-2024-90**

D'adopter le procès-verbal de la séance du  
29 mai 2024.

La proposition CU-2024-90 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 abstention).

**7. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024 (DA-2024-249)**

Guillaume Pinson propose, Carmen Bernier appuie,

**CU-2024-91**

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif  
au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> au  
30 avril 2024 inclusivement, tel qu'il figure au  
document DA-2024-249.

La proposition CU-2024-91 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 abstention).

**8. Rapport concernant les agrégations et titularisations au 1<sup>er</sup> juin 2024 (DA-2024-250)**

Guillaume Pinson propose, Carmen Bernier appuie,

**CU-2024-92**

De recevoir le rapport du vice-recteur aux ressources  
humaines et aux finances sur les décisions qu'il a prises  
concernant les agrégations et les titularisations au  
1<sup>er</sup> juin 2024, tel qu'il figure au document DA-2024-  
250.

La proposition CU-2024-92 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 abstention).

---

## Ordre du jour courant

### 9. Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval : modifications - Recommandations au Conseil d'administration (DA-2024-251)

La secrétaire générale est accompagnée de la commissaire aux infractions relatives aux études, M<sup>e</sup> Marie-Philippe Morency et d'Adèle Lapointe-Roy, stagiaire en droit au Bureau du secrétaire général.

Elle rappelle aux membres le mandat annuel de révision du *Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval* par le Comité de révision continue. La secrétaire générale précise la composition de ce comité. Elle mentionne que celui-ci s'est réuni à deux reprises afin de proposer les présentes modifications au Règlement. Elle souligne un point d'importance ajouté cette année pour la personne ayant un dossier de plainte déposé contre elle, soit celui de reconnaître avoir enfreint le Règlement auprès de la personne commissaires aux études.

La commissaire poursuit avec les principales modifications qui visent à préciser l'application et la compréhension de certaines dispositions ou à améliorer le processus disciplinaire. D'autres modifications sont mineures; celles-ci concernent la clarification de certains libellés ou visent à rendre le texte plus épicène.

Chacune des modifications est détaillée dans le document afférent au présent point.

Frank Pons propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

#### CU-2024-93

De recommander au Conseil d'administration,

D'amender le Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval en intégrant les modifications proposées, telles qu'elles figurent au document DA-2024-251; et

De fixer la mise en vigueur de ces modifications au début de la session d'automne 2024.

La proposition CU-2024-93 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 2 abstentions).

### 10. Plan institutionnel ULaval 2023-2028 – État d'avancement des chantiers au 30 avril 2024 (DA-2024-252)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances présente le bilan de la planification institutionnelle d'octobre 2023 à avril 2024.

Il rappelle que l'objectif global de la planification est de s'affirmer en tant qu'université d'impact. Pour ce faire, six conditions de succès ont été définies avec l'ensemble de la communauté : 1) Être partenariale et innovante; 2) Être agile et proactive; 3) Être interdisciplinaire; 4) Être citoyenne et engagée; 5) Être inclusive et diversifiée; et 6) Être internationale. Afin de suivre la planification institutionnelle, 12 indicateurs associés aux conditions de succès ont été identifiés.

Pour atteindre ces conditions de succès, six chantiers ont été mis sur pied :

- 1) Les études tout au long de la vie;
- 2) Les savoirs, les sciences et la société;
- 3) Un campus vibrant;
- 4) Des services de proximité, simplifiés et personnalisés;
- 5) L'ambition climatique; et
- 6) Le bien-être de notre communauté.

Les chantiers englobent des projets pilotes, dont 88 projets démarrés à la suite de 231 propositions analysées par les six équipes chantier composées de différents membres de la communauté.

Le budget institutionnel 2023-2024 prévoyait 2 M\$ pour la réalisation des projets des chantiers. De ce montant, une somme de 1,2 M\$ a été dépensée au 30 avril 2024.

Le vice-recteur donne des exemples de projets pilotes dont le succès s'est étendu à l'ensemble de l'Université. Entre autres, le Grand défi ULaval et la distribution de produits d'hygiène menstruelle.

Il invite les membres à suivre l'évolution des projets en cours des six chantiers sur la page web du Plan institutionnel. Plusieurs informations s'y retrouvent, dont la composition des équipes chantier, les orientations prioritaires des chantiers, les projets terminés et en réalisation, ainsi que tous les autres plans d'action en cours.

La présidente du Conseil rappelle la rencontre annuelle tenue entre le Conseil d'administration et le Conseil universitaire en janvier dernier concernant l'avancement de la planification institutionnelle. Elle note l'approche différente et innovante de la démarche expérimentale du plan d'action du Plan institutionnel ULaval 2023-2028.

#### **11. Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage (DA-2024-253)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes rappelle que c'est à la suite d'un sondage réalisé auprès de la communauté universitaire en juin 2023, que le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes a formé un groupe de travail composé de membres de la communauté étudiante, du corps professoral et du personnel administratif. S'inspirant de plusieurs sources, documents et rapports, le groupe de travail a soumis une version préliminaire des principes directeurs concernant l'intelligence artificielle (IA) dans l'enseignement et l'apprentissage à la communauté enseignante et étudiante. De cette démarche consultative, 228 commentaires ont été recueillis concernant différents aspects des principes proposés. La Commission des études a également été consultée.

La vice-rectrice décrit l'objectif de ces principes directeurs. Son but est d'orienter la réflexion sur l'IA et d'aligner les actions mises en place pour bien outiller le corps professoral, le personnel enseignant et la communauté étudiante dans leurs activités d'enseignement et d'apprentissage.

Le document déposé aux membres pour information se veut donc un guide et non un cadre réglementaire ou normatif. Il est évolutif dont le contenu sera révisé, actualisé et bonifié, progressivement avec l'acquisition de connaissances en matière d'IA et de ses impacts au niveau de l'enseignement et de l'apprentissage.

La vice-rectrice soutient que tous les commentaires des membres du Conseil universitaire en lien avec ce document, de même que ceux annotés dans le document déposé dans l'application Convene, seront portés à l'attention du comité-conseil en formation.

Elle énumère les initiatives déployées pour fournir des outils et ressources pour la communauté enseignante et étudiante.

La présidente du Conseil commente l'existence des nombreux outils de travail rattachés à l'IA. Elle mentionne également la différence générationnelle liée à leur utilisation, puis formule ses recommandations, soit la responsabilité de rester critique envers l'IA, d'être à l'affût des usages de l'IA dans son métier d'enseignement et de recherche en développant un niveau de compétence minimal.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le quotidien du corps professoral en lien avec les principes directeurs;
- La marge de liberté du corps professoral quant à l'usage de l'IA dans les cours;
- Les outils et les ressources d'accompagnement du corps professoral;
- L'évaluation, un aspect fondamental de la mission universitaire et du travail;
- Les risques et les enjeux complexes de l'IA dans le milieu universitaire, dans plusieurs domaines de pratiques professionnelles et dans la société en général;
- La clarification des aspects fondamentaux et de certaines formulations dans le document.

## **12. Règlement des études : modifications**

### **12.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-254)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes mentionne que le Comité de révision du Règlement des études a analysé les propositions de modifications transmises au cours de l'exercice annuel.

La principale demande de modification concerne l'actualisation des objectifs généraux et de la composition des programmes de grade de premier cycle décrit aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement, dont la dernière révision majeure date de 1999.

La proposition d'actualisation relève entre autres de l'avis intitulé « Analyse prospective des enjeux relatifs aux études » émis par la Commission des études en 2021.

En ce qui concerne les règles de composition des programmes, le changement porte principalement sur le remplacement de 15 crédits de formation complémentaire par 9 crédits donnant accès à d'autres domaines du savoir, dont 3 crédits au choix des étudiants et étudiantes.

Le Règlement des études révisé entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Les directions et comités de programme se donnent toutefois une période de 3 ans pour se conformer aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement. Quelques mesures d'appui et d'accompagnement seront déployées pour assurer le processus d'actualisation.



La présidente de la Commission des études confirme l'accord unanime entre les membres de la Commission pour les 3 crédits de cours accordés au choix des étudiants et étudiantes.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La composition des membres du personnel enseignant;
- Le respect de la représentation paritaire dans la composition du comité de programme;
- Le calcul du quorum et la répartition des votes dans les conseils facultaires;
- La valorisation de la richesse de l'expertise existante à travers l'ensemble des unités en réponse aux objectifs de formation;
- La particularité des cours hors unité déterminés par un programme;
- L'opportunité des étudiants et étudiantes d'acquérir des crédits hors unité dans le développement de nouvelles connaissances et compétences diversifiées;
- La réalité des départements interdisciplinaires dans le choix des cours hors unité;
- L'évaluation des compétences générales développées chez les étudiants et les étudiantes.

Linda Saucier, appuyée de Muriel Gomez-Perez, propose d'amender l'article 2.12 du Règlement des études pour offrir la possibilité aux étudiants et étudiantes que les cours obligatoires ou à option relèvent de leur programme ou d'autres unités, et ce, afin de s'arrimer aux différentes réalités des programmes.

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes exprime son inquiétude face à l'enjeu de la proposition d'amendement. Si acceptée, celle-ci risque de mettre en péril le libre choix de la personne étudiante de suivre des cours hors de son unité de programme si le programme sélectionne une liste de cours disciplinaires seulement.

À la suite des échanges, la proposition est retirée par consentement unanime.

Des préoccupations sont exprimées par une membre en regard du cas de figure des départements interdisciplinaires de la Faculté des lettres et des sciences humaines. La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes et le doyen de cette faculté mentionnent les nombreuses discussions tenues à ce propos avec les équipes facultaires et la direction de la faculté.

Jean-François Morin propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

#### **CU-2024-94**

D'approuver les modifications proposées au Règlement des études, telles qu'elles figurent au document DA-2024-254; et

De fixer au 1<sup>er</sup> septembre 2024 l'entrée en vigueur de ces modifications.

La proposition CU-2024-94 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 4 contre, 1 abstention).

## Nominations

### 13. Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique : membres - Recommandations au Comité exécutif (DA-2024-255)

La présidente du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) précise que la sélection des membres du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA) repose sur la Procédure de désignation des membres du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique adoptée au CU du 13 juin 2023.

Un appel de candidatures a été lancé à la communauté universitaire par le Bureau du secrétaire général entre le 13 novembre et le 15 décembre 2023. Néanmoins, des démarches supplémentaires ont été effectuées pour tenter d'obtenir des candidatures pour certaines catégories de sièges énumérées dans la Politique sur la promotion et la protection de la liberté académique.

À la fin du processus, 39 candidatures ont été reçues dont 37 jugées recevables (avec lettre de motivation et CV), à savoir :

- 5 professeur(e)s;
- 6 chargé(e)s de cours ou d'enseignement;
- 5 étudiant(e)s de premier cycle;
- 20 étudiant(e)s de cycle supérieur;
- 1 directrice de centre de recherche;
- 1 doyenne.

Parmi les personnes candidates, le CGCU recommande :

- 4 professeur(e)s (une personne de plus que le nombre prévu dans la Politique);
- 3 chargé(e)s de cours ou d'enseignement;
- 3 étudiant(e)s de premier cycle (une personne de plus que le nombre prévu dans la Politique);
- 3 étudiant(e)s de cycle supérieur (une personne de plus que le nombre prévu dans la Politique);
- 1 directrice de centre de recherche;
- 1 doyenne.

Comme les candidatures reçues sont excellentes, le CGCU voit l'opportunité de former le CPPLA avec une personne supplémentaire professeure et une personne supplémentaire étudiante de 1<sup>er</sup> cycle et une de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle. Cette « mesure d'exception » permettrait de créer un comité fonctionnel et pallier les divers imprévus et les années d'études et de recherche (AÉR) des professeurs et professeures.

De plus, le CGCU suggère que la qualité des membres, régulier ou substitut, de même que la présidence du comité, soient attribuées lors de la première rencontre du CPPLA, et ce, sous la supervision de la secrétaire générale.

Ainsi, la recommandation finale qui sera soumise au Comité exécutif (CE) par le CU devra inclure « De laisser le soin au CPPLA de définir les membres réguliers et substituts lors de leur première rencontre. » et aussi « Que le CPPLA soumette pour information au CU la liste des membres avec leur qualité (régulier ou substitut) ».

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les risques engendrés par la « mesure d'exception » aux exigences de la Politique en regard du nombre requis de personnes professeures et étudiantes;
- La possibilité de modifier la composition du CPPLA dans la Politique;
- La possibilité de partager le nombre requis entre les catégories de personnes dans la composition du CPPLA;
- L'accès au CU des dossiers des candidatures recevables, mais non retenues pour le CPPLA;
- L'obtention du consentement des personnes candidates pour la divulgation de leurs dossiers au CU;
- La pertinence d'un huis clos pour traiter ce type de point;
- L'existence de la prise d'AÉR ou à venir parmi les personnes candidates;
- Le cheminement du dossier de nomination au sein des instances de l'Université;
- La sensibilisation à faire auprès des directeurs et directrices de département pour obtenir leurs candidatures au CPPLA;
- Les risques de reporter à nouveau la nomination des membres du CPPLA.

En considérant les points soulevés concernant la mesure d'exception de nommer plus de personnes que ce qui est indiqué dans la Politique, ainsi que de laisser le soin au CPPLA de désigner le président et les membres substitués, la secrétaire générale résume les actions qui devraient être faites pour aller de l'avant avec la proposition du CGCU, soit :

1. S'assurer que le CE accepte la « mesure d'exception » concernant le nombre de personnes proposées pour le comité ou revoir et modifier la Procédure et/ou la Politique en conséquence. Auquel cas, l'approbation du document révisé peut être faite par vote électronique.
2. Que le CU recommande les candidatures proposées aujourd'hui par le CGCU.
3. Permettre au CPPLA de se réunir une première fois pour convenir de la qualité de ses membres (régulier ou substitut et de sa présidence).
4. Prendre connaissance au CU de la recommandation du CPPLA en regard du choix de ses membres réguliers et substitués et transmettre au CE une recommandation complète de nominations du CPPLA.

Toutefois, il est plus simple d'envisager que le CGCU reprenne ses travaux, émette une recommandation pour la composition du comité conforme à la Politique et propose une version révisée de la Politique et de la Procédure en regard de la désignation de la présidence et des membres substitués, le cas échéant.

Denis Roy propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

#### CU-2024-95

De retourner la question de la nomination des membres du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA) au Comité de gouvernance du Conseil universitaire afin qu'il recommande une composition du CPPLA conforme à la *Politique sur la*

*promotion et la protection de la liberté académique pour des fins d'adoption par le Comité exécutif.*

La proposition CU-2024-95 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 7 contre, 3 abstentions).

**14. Contingentement de programmes, critères de sélection et modalités d'admission ayant pour effet de restreindre l'accès à un programme pour 2025-2026**

**14.1 Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-256)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes recommande annuellement au CU l'adoption des contingentements et des capacités d'accueil des programmes, ainsi que les critères de sélection et les modalités d'admission sur avis du Comité institutionnel de révision sur le contingentement et les critères de sélection, et ce, après réception de la confirmation par les facultés du renouvellement des contingentements, des critères de sélection et des modalités d'admission.

Elle attire l'attention sur quelques points saillants, notamment :

- L'augmentation du contingent du programme de doctorat en médecine, tel que prescrit par décret gouvernemental;
- La mesure de bonification des cotes des étudiantes et étudiants provenant de régions éloignées;
- L'ajout de places réservées hors contingent pour des candidats et candidates membres des Premières Nations ou des Inuits au Québec;
- L'intégration du critère de l'utilisation du test de jugement situationnel Casper dans certains programmes.

En complément d'information, elle précise que toutes les décisions prises en cours d'année par le CU sont détaillées dans le document afférent au présent point.

Louis Paul Dionne-Berlinguette propose, Julien Poitras appuie,

**CU-2024-96**

D'adopter les contingentements et les capacités d'accueil des programmes, ainsi que les critères de sélection et les modalités d'admission pour 2025-2026, tels qu'ils figurent au document DA-2024-256.

La proposition CU-2024-96 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 3 abstentions).

**15. Programme de doctorat en médecine dentaire : évaluation périodique**

**15.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-257)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que le programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire est rattaché à la Faculté de médecine dentaire. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de cette faculté.

Comme le programme est soumis à un organisme d'agrément externe, soit la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), sa 4<sup>e</sup> évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément.

La vice-rectrice identifie les principales forces du programme décrites dans le rapport d'évaluation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) comme suit :

- L'exposition clinique dès le début de la formation;
- La participation à la clinique de soins adaptés, la clinique ACCÈS;
- Les stages internationaux;
- Les nouvelles installations et les équipements des laboratoires.

Luc Langlois propose, Frédéric Douville appuie,

#### **CU-2024-97**

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique du programme de doctorat en médecine dentaire, tel qu'il figure au document DA-2024-257; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ce programme a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2024-97 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 abstention).

#### **15.2 Plan d'action du doyen de la Faculté de médecine dentaire (DA-2024-258)**

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire est accompagné d'Annick Pelletier, vice-doyenne du premier cycle et des affaires académiques, pour la présentation de son plan d'action.

Il décrit le programme de doctorat en médecine dentaire, son nombre de crédits et sa durée. Au terme du programme de doctorat, les personnes étudiantes seront qualifiées pour le processus de certification au Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED), donnant accès au titre de dentiste généraliste.

Le programme d'études actuel s'appuie sur le référentiel éducationnel de l'Association des facultés dentaires du Canada (AFDC) pour le développement des compétences d'un dentiste généraliste compétent, suivant ainsi l'approche par compétences.

Le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) met en évidence la surcharge de travail des étudiantes et étudiants. Le plan d'action inclut une refonte complète du programme pour le bonifier sans les surcharger davantage.

Le doyen défile l'ensemble des 9 recommandations et 5 suggestions émises dans le rapport du CIEP.

Une question d'un membre porte sur la suggestion 1 (S1) du CIEP qui concerne le retrait de la personne étudiante des entrevues de sélection et les normes d'agrément.

Louis Paul Dionne-Berlinguette propose, Yves Tremblay appuie,

**CU-2024-98**

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté de médecine dentaire, à la suite de l'évaluation périodique du programme de doctorat en médecine dentaire, tel qu'il figure au document DA-2024-258.

La proposition CU-2024-98 **est adoptée** à l'unanimité.

**16. Programme de formation dentaire spécialisée en parodontie : augmentation du nombre de crédits**

**16.1 Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-259)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que la proposition de modifications au programme dentaire spécialisée (DES) en parodontie suit les recommandations de la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC).

Un comité de révision du programme de parodontie a été formé pour rendre le programme conforme aux normes de la CADC. Celui-ci a formulé des propositions, dûment acceptées par le Comité de programme, touchant principalement l'augmentation du nombre de crédits, la structure du programme et certaines exigences d'admission.

Les modifications entreraient en vigueur à la session d'été 2025.

Petros Papagerakis propose, Julien Poitras appuie,

**CU-2024-99**

D'approuver l'ajout de dix crédits au programme de formation dentaire spécialisée en parodontie, passant de 104 à 114, et ce, à compter de la session d'été 2025.

La proposition CU-2024-99 **est adoptée** à l'unanimité.

**17. Programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éducation physique et sportive : augmentation du nombre de crédits**

**17.1 Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-260)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes mentionne que la Faculté souhaite ajouter 6 crédits de cours à option supplémentaires afin d'offrir plus de choix aux personnes étudiantes et de faciliter la poursuite des études dans une maîtrise de la faculté, certains cours pouvant leur être reconnus. Cet ajout répond aussi à une demande des personnes inscrites dans ce programme, qui sont toutes des personnes enseignantes. La reconnaissance d'une année supplémentaire de formation faciliterait leur cheminement professionnel.

Hélène Martin propose, Darren Edward Richard appuie,

### CU-2024-100

D'approuver l'ajout de six crédits au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éducation physique et sportive, passant de 24 à 30, et ce, à compter de la session d'automne 2024.

La proposition CU-2024-100 **est adoptée** à l'unanimité.

#### 18. Programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en nutrition – alimentation fonctionnelle et santé : suspension des admissions

##### 18.1 Recommandation de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-261)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes indique que le programme de DESS en nutrition – alimentation fonctionnelle et santé relève de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation.

Au tout début, le programme avait été conçu dans une perspective de formation continue, le tout offert à distance pour répondre aux attentes et aux besoins de la clientèle spécifique visée pour cette formation.

Actuellement, peu de nutritionnistes et de personnes récemment diplômées du baccalauréat en nutrition s'inscrivent au programme de DESS. On note qu'il y a 85% des personnes étudiantes inscrites proviennent de l'international; elles n'ont pas étudié en nutrition et ne bénéficient pas des conditions optimales pour bien réussir dans le programme.

La vice-rectrice mentionne qu'une mise à jour complète du programme doit être faite pour s'arrimer avec les programmes de maîtrise et de doctorat en nutrition.

Pour toutes ces raisons, la suspension des admissions pour ce programme est demandée par le Conseil facultaire. La mesure entrerait en vigueur à la session d'hiver 2025.

Petros Papagerakis propose, Maurice Doyon appuie,

### CU-2024-101

De suspendre, à compter de la session d'hiver 2025, les admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en nutrition – alimentation fonctionnelle et santé.

La proposition CU-2024-101 **est adoptée** à la majorité des voix (41 pour, 1 abstention).

#### 19. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

La présidente du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) indique que le Comité s'est réuni exceptionnellement le 4 juin dernier en séance extraordinaire pour finaliser la proposition de nominations du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique. Cette séance remplace la réunion du 31 mai qui a dû être annulée.

Elle ajoute qu'à la suite des évaluations du CU, de la présidence et du CGCU, les résultats et des éléments d'amélioration dans le fonctionnement seront partagés avec les membres du CU dès l'automne.

---

**20. Clôture de la séance**

La présidente du Conseil invite les membres du CU à partager l'information relative à la tenue de la Collation des grades et à participer aux cérémonies qui auront lieu du 17 au 20 juin prochain.

Elle termine la séance en souhaitant un bel été aux membres.

L'ordre du jour étant épuisé, Alain A. Viau propose,

**CU-2024-102**

De lever la séance.

La proposition CU-2024-102 **est adoptée.**

La séance est levée à 11 h 53.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Monique Richer